



A retenir

- MILDIU** Nouvelles sorties significatives et généralisées sur feuilles.
- BLACK-ROT** Nouvelle extériorisation sur grappes au vignoble. Restez vigilants jusqu'à la véraison sur les parcelles impactées.
- VERS DE LA GRAPPE** Le 2^{ème} vol est terminé. Observez vos parcelles pour dénombrer les perforations et évaluer le niveau de pression.
- OÏDIUM** Pas d'évolution mais les symptômes restent présents. Restez vigilants.
- FLACESCENCE DOREE** Fin de la période d'intervention sur larves.

Annexe : Note nationale Ambrosies

Liens vers des documents disponibles au téléchargement :

- [Liste des produits de biocontrôle](#)
- [Lien vers l'arrêté régional DRAAF](#)

METEO

• Faits marquants de la semaine écoulée

La semaine du 29 juin au 5 juillet a été relativement calme mais des pluies ont été recensées le 1^{er} juillet : 3 à 12mm recensés suivant les secteurs.

• Prévision pour la période du 8 au 14 juillet

La semaine s'annonce estivale.

	Mer 8	Jeudi 9	Vend 10	Sam 11	Dim 12	Lun 13	Mar 14
Températures	11-34	14-34	16-31	16-32	17-33	17-34	17-34
Tendances							

STADES PHENOLOGIQUES

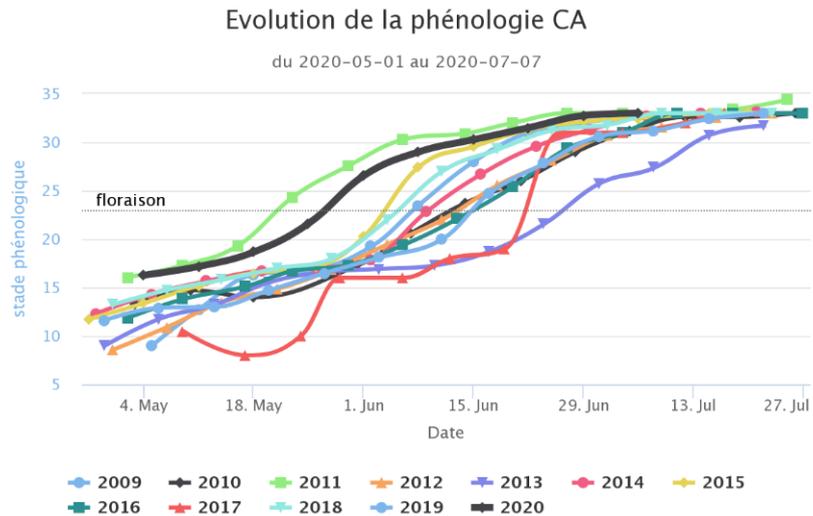
Les parcelles sont toutes au stade « fermeture de la grappe ».



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
Comité de validation :
Chambre d'agriculture du
Lot, Chambre régionale
d'agriculture d'Occitanie,
DRAAF Occitanie,
SODEPAC, Vinvalie Cave
des Côtes d'Olt



MILDIOU *(Plasmopara viticola)*

• Situation au vignoble

Une nouvelle augmentation significative des symptômes est observée, essentiellement sur les feuilles des témoins non traités. Les grappes sont aussi impactées.

Au vignoble, cette sortie sur feuille est aussi visible sur de nombreux secteurs mais reste maîtrisée.

• Données de la modélisation (*Potentiel Système – IFV*) : J = 6 juillet

Situation de J-7 à J : La pression exercée par le mildiou est toujours en hausse sur l'ensemble des secteurs. Toutefois, elle est, à ce jour, faible sur le secteur de Sauzet et devient forte sur les secteurs de St Vincent Rives d'Olt et Soturac.

Des contaminations épidémiques sont modélisées sur les secteurs de St Vincent Rives d'Olt et Soturac le 1^{er} juillet. Ces contaminations ont pu être fortes. Sur le secteur de Sauzet, les pluies n'ont pas été suffisantes pour engendrer la modélisation de contaminations épidémiques.

Les taches issues des contaminations épidémiques du 26 juin devraient être visibles. Celles du 1^{er} juillet devraient être en cours de sortie.

Simulation de J à J+10 : La pression devrait rester forte sur les secteurs de St Vincent Rives d'Olt et Soturac et devenir moyenne sur le secteur de Sauzet.

Des contaminations épidémiques sont modélisées dès 3 mm sur l'ensemble des secteurs.

Les taches issues de la contamination épidémiques du 1^{er} juillet devraient poursuivre leur sortie.

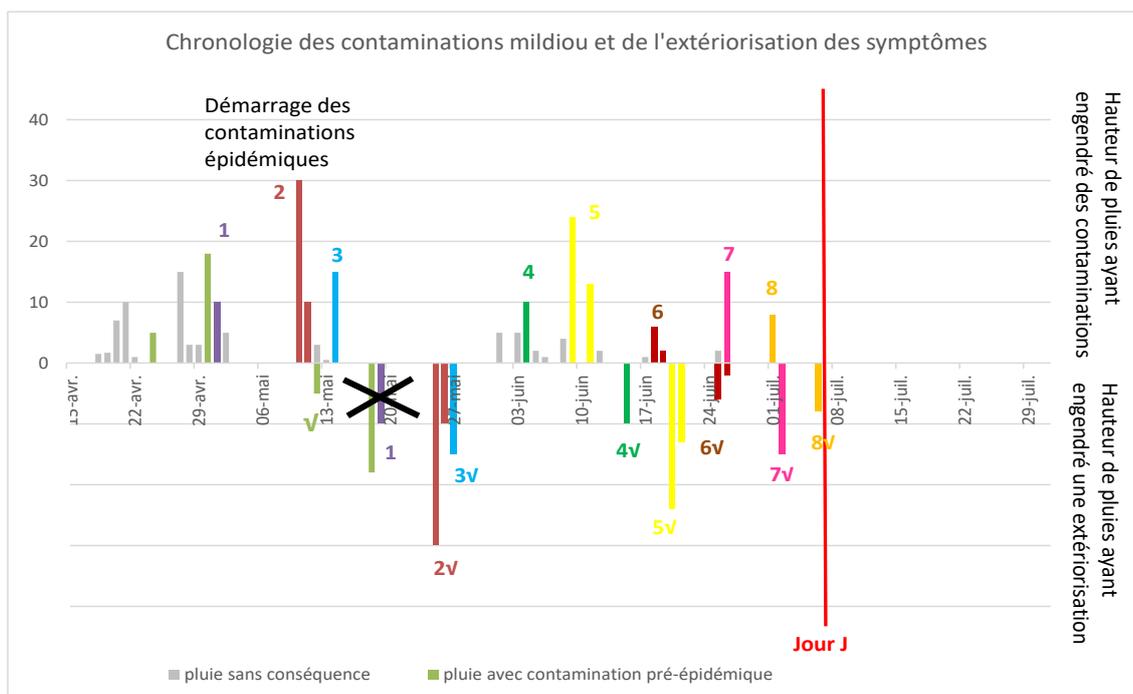
Évaluation du risque : Les symptômes sur feuilles progressent encore cette semaine, vraisemblablement suite aux contaminations du 26 juin.

De nouvelles contaminations ont été modélisées lors des pluies du 1^{er} juillet et de nouvelles sorties devraient donc en cours. Surveillez vos parcelles.

De nouvelles contaminations sont possibles dès 3 mm de pluie. Aucune pluie n'est annoncée pour le moment mais surveillez l'évolution des prévisions météorologiques.

Sur les parcelles présentant des symptômes, des repiquages sont possibles lors des rosées matinales ou de pluie de plus faible ampleur. Ne relâchez pas votre attention.

Mesures prophylactiques : En présence de symptômes sur jeunes feuilles, un rognage léger peut permettre de limiter l'évolution du champignon en empêchant les repiquages vers le bas de la végétation.



Les histogrammes positifs indiquent la pluviométrie moyenne enregistrée sur le département du Lot et son impact en termes de contaminations Mildiou.

Les histogrammes négatifs rappellent la hauteur de la pluie et la date correspond à la sortie des symptômes liée à cette pluie (date théorique à droite du trait rouge ou réelle à gauche de ce trait). Une croix sur ces sorties indiquent que la sortie théorique n'a pas été observée au vignoble, le signe √ indique une observation de ces symptômes.

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)



Black-rot sur baies – juin 2020
Photo Vivalie

• Situation au vignoble

L'extériorisation des symptômes se poursuit sur les grappes des témoins non traités.

Au vignoble, une nouvelle sortie sur grappe est observée, en de nombreux secteurs, et parfois de manière importante.

Évaluation du risque : Les sorties attendues suite aux pluies de juin se confirment.

Le stade fermeture de la grappe est atteint. La surveillance peut être relâchée sur parcelles saines, mais une vigilance reste de rigueur en cas de prévisions d'orages.

Sur les parcelles impactées, la vigilance doit être maintenue jusqu'à la véraison. Les symptômes peuvent se propager de proche en proche avec l'humidité matinale.

NE PAS CONFONDRE LES SYMPTOMES DE BLACK-ROT AVEC :

- De l'**échaudage**, les dégâts ne sont visibles que sur la face des grappes exposée au soleil.
- Du **Rot brun**, les baies présentent des marbrures brunes ou violacées partant du pédicelle ainsi qu'une dépression en « coup de pouce ».
- Du **Botrytis**, à ce stade, le plus souvent ce sont les baies à l'intérieur des grappes qui montrent les premiers symptômes (cas les plus fréquents : éclatement de grains dans les grappes pignées, baies blessées par des impacts de grêle ...).



De gauche à droite : Dégâts d'échaudage sur grappes - Photo CA31
Mildiou sur grappe facière "rot brun" - Photo CA82
Botrytis sur grappe – Photo Vinovalie

OÏDIUM *(Erysiphe necator)*

• Situation au vignoble

Des symptômes d'oïdium sont observés sur les témoins non traités ainsi que sur parcelles sensibles au vignoble. Mais, globalement, il y a peu d'évolution cette semaine.

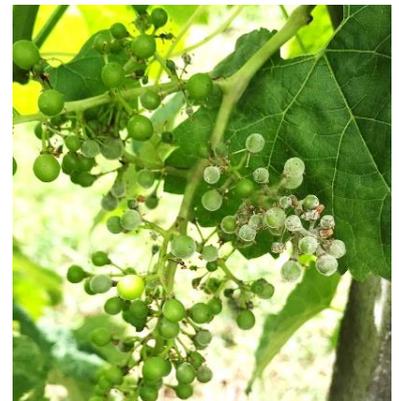
Évaluation du risque : l'extériorisation des contaminations printanières est en cours.

Le stade « fermeture de la grappe » étant atteint, sur parcelle saine, la protection peut être stoppée.

Sur parcelle présentant des symptômes, il faut rester vigilant jusqu'à la véraison afin de limiter la propagation du champignon.

Mesures prophylactiques : Favoriser l'insolation et l'aération des grappes car l'oïdium est sensible aux UV. Vous pouvez notamment pratiquer l'effeuillage.

Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Liste des produits de bio-contrôle : <https://ecophytopic.fr/proteger/liste-des-produits-de-biocontrôle>



Oïdium sur grappes (juin 2020)
Photo CA46

VERS DE LA GRAPPE *(Lobesia botrana)*

• Situation au vignoble

Les captures sont nulles. De très rares perforations sont observées.

• Données de la modélisation (LOB - IFV)

Les stades modélisés varient de L2 à L4 selon la précocité des secteurs.

Évaluation du risque : Le 2^{ème} vol est terminé. Les perforations commencent être visibles mais restent faibles.

Afin d'évaluer le niveau de pression et ajuster la stratégie à adopter en G3, un dénombrement des perforations devra être réalisé dans les prochains jours.

Seuil indicatif de risque :

- 10 perforations pour 100 grappes en fin de G2
- 5 perforations pour 100 grappes (en confusion)

Techniques alternatives : lutte par confusion sexuelle

FLAVESCENCE DOREE (*Scaphoideus titanus*)

Évaluation du risque : Le T1 intervient généralement 1 mois après les premières éclosions, laps de temps qui permet aux larves d'éclore en plus grand nombre et correspond aussi au temps d'incubation du phytoplasme avant que la cicadelle ne devienne infectieuse.

Les dates d'intervention ont été fixées par la DRAAF :

T1	du 1^{er} au 15 juin	Terminé
T2	en conventionnel : 15 jours après le T1 (16 au 30 juin) en AB : 10 jours après le T1 (11 au 25 juin)	Terminé Terminé
T3	en conventionnel : à réaliser sur les populations adultes, (dates à préciser ultérieurement) en AB : 10j après le T2 (21 juin au 5 juillet)	A définir Terminé

Le T3 est obligatoire pour :

- les parcelles de vigne-mères
- et sur toutes parcelles de vigne sur les communes de Mercuès, Pradines et Parnac.

Dans tous les autres cas, sa réalisation est soumise à l'analyse de risque et est conseillée si : présence de foyers (parcelle à plus de 20%) dans l'environnement des parcelles lors de la prospection 2019 (ou antérieurement), présence de friches de vigne dans l'environnement proche, présence de pieds FD dans la parcelle...

Mesures prophylactiques : Les larves de cicadelle se trouvent de manière préférentielle sur les pampres. Afin d'améliorer la gestion de ce vecteur, il est important d'avoir épampré les ceps avant toute intervention.

AUTRES OBSERVATIONS

- **Cicadelle verte** : des larves sont observées mais les populations restent faibles. Des grillures sont visibles mais n'évoluent pas cette semaine.
- **Botrytis** : quelques grains impactés sont visibles sur les parcelles vigoureuses et chargées.
- **Maladies du bois** : de nombreux cas sont signalés, notamment sur Merlot. Les formes sévères sont de plus en plus nombreuses.

Prochain BSV, le mardi 21 juillet 2020

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre d'Agriculture du Tarn et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Lot, SODEPAC, Vinotalie Cave des Côtes d'Olt et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Les ambrosies, des adventices des cultures dangereuses pour la santé

Identification et stratégies de lutte

Note rédigée par la DGAI-SDQPV avec l'appui de l'Observatoire des ambrosies - Fredon France

Crédit photos : Observatoire des ambrosies - Fredon France, CBNPMP/J.Dao

Note actualisée en juillet 2019

Préambule

L'ambrosie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia* L., est une plante dont le pollen est particulièrement allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : rhinite survenant en août-septembre et associant écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires tels que la trachéite, la toux, et parfois urticaire ou eczéma. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambrosie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation.

La présence importante d'ambrosie, comme cela a été observé en Auvergne-Rhône-Alpes, induit une sensibilisation progressive d'un nombre croissant de personnes. Les publications médicales citent des taux de 6 à 12 % de la population souffrant d'allergie en zone d'infestation pour Rhône-Alpes, mais des taux beaucoup plus élevés sont cités pour la Hongrie, où *Ambrosia artemisiifolia* est très présente depuis de nombreuses décennies.

Depuis plusieurs années, d'autres espèces¹ du même genre, originaires du continent américain et présentes en Europe, sont également en expansion. Cette note a pour objectif d'apporter des informations relatives à *Ambrosia artemisiifolia*, l'ambrosie à feuille d'armoise et de présenter *Ambrosia trifida*, la grande ambrosie ou ambrosie trifide.

Il s'agit d'espèces annuelles favorisées par la mise à nu du sol qui peuvent se multiplier dans les cultures. Si elles ne sont pas identifiées à temps, des pratiques culturales inadaptées peuvent favoriser leur expansion, voire entraîner de fortes pullulations locales. Ces phénomènes ont un impact sur les rendements des cultures de printemps, et constituent également les phases initiales d'une implantation durable de ces plantes.

¹ Outre les deux espèces faisant l'objet de la note, deux autres ambrosies exotiques sont présentes en France : *Ambrosia tenuifolia* et *Ambrosia psilostachya*. Il s'agit de plantes vivaces dont l'écologie est différente et qui ne sont pas abordées dans cette note. L'ambrosie à épis lisses a fait l'objet d'une analyse de risque parue en 2017 : <https://www.anses.fr/fr/system/files/SANTVEG2016SA0065Ra.pdf>



Fig.1. *A. artemisiifolia* dans la Nièvre (58) : parcelle à stock semencier historiquement important, très forte infestation mal anticipée sur tournesol présentant de surcroît de gros problèmes de levée.



Fig.2. *A. trifida* dans une culture de tournesol : une géante à apprendre à identifier.

CBNPMP / J.Dao

Identification de ces deux ambrosies ²

L'ambrosie à feuilles d'armoise (*A. artemisiifolia*) et l'ambrosie trifide (*A. trifida*) sont deux espèces annuelles originaires du continent Nord-Américain. Elles sont connues pour être, dans leurs zones natives, à la fois des mauvaises herbes des cultures et des plantes aux pollens très allergisants.

La répartition en France de ces deux espèces est sensiblement différente. Si quelques populations d'ambrosies trifides ont été repérées sur le territoire, la zone principale de développement de l'espèce se situe actuellement en Occitanie (Ariège, Haute-Garonne). L'ambrosie à feuilles d'armoise a été observée sur une très grande partie du territoire français avec une présence beaucoup plus marquée dans l'ensemble de la vallée du Rhône, ainsi que dans les vallées de la Loire et de l'Allier.

L'ambrosie trifide est une plante annuelle 'géante' quand les conditions lui sont favorables. Elle se distingue de l'ambrosie à feuilles d'armoise par une taille plus importante mais surtout par la forme des feuilles qui ne laisse aucun doute pour l'identification de cette espèce.



Fig.3. Ambrosie à feuilles d'armoise
Feuilles à divisions nombreuses et pennées.



Fig.4. Ambrosie trifide
Feuille de 3 à 5 lobes en éventail.

² La description détaillée de l'Ambrosie à feuilles d'armoise est disponible sur le site de l'Observatoire des ambrosies (<https://solidarites-sante.gouv.fr/ambrosie-info/reconnaissance> et pages liées).

Pour l'Ambrosie trifide, des photographies prises en France sont disponibles sur Tela Botanica : <http://www.tela-botanica.org/bdtfx-nn-4082>

Une clé de détermination a été publiée par l'Observatoire des ambrosies : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/lettre_observatoire_016_oct2013.pdf

Stratégies de lutte

Les stratégies de lutte sont très différentes selon les cultures et le niveau d'information sur la présence de la plante dans une région ou une commune.

Lorsque la plante est bien identifiée, il importe de tenir compte de sa présence dans les choix d'itinéraires techniques dès l'installation des cultures. De même, pour les zones non agricoles, des choix techniques raisonnés en fonction de la problématique ambrosie, tels que l'installation de plantes vivaces et de paillis sur des zones de terre mise à nu seront à privilégier. Ces méthodes préventives ne sont pas développées dans cette note qui se focalisera sur les techniques de lutte contre des populations d'ambrosies installées qui sont repérées en cours d'été.

Rappel réglementaire

La [loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé](#) introduit un chapitre spécifique à la lutte contre les ambrosies dans le code de la santé publique (CSP). Un [décret d'application de cette loi](#) définit les mesures susceptibles d'être prises pour prévenir leur apparition ou lutter contre leur prolifération et un [arrêté](#) interdit leur introduction volontaire, leur transport volontaire, leur utilisation, mise en vente, vente ou achat, sous quelque forme que ce soit. Tout contrevenant à ces dispositions est passible d'une contravention de 4ème classe. Trois espèces d'ambrosie sont actuellement visées : l'ambrosie à feuilles d'armoise, l'ambrosie trifide et l'ambrosie à épis lisses. Les mesures de prévention et de lutte à mettre en œuvre au niveau national et/ou local comprennent notamment la gestion de tous les espaces, agricoles ou non, où peuvent se développer ces espèces, la destruction des spécimens dans des conditions permettant d'éviter leur dissémination et la prise de toute mesure permettant de réduire ou d'éviter les émissions de pollens.

Dans les départements concernés par la présence d'ambrosie, le préfet détermine par arrêté préfectoral les mesures à mettre en œuvre sur ce territoire et leurs modalités d'application. Les propriétaires, locataires, exploitants, gestionnaires de terrains bâtis et non bâtis, ayants droits ou occupants à quelque titre que ce soit mettent en œuvre les mesures déterminées par arrêté préfectoral dans un délai défini par cet arrêté.

L'arrêté national relatif aux règles de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) en date du 24 avril 2015 spécifie que l'ambrosie à feuilles d'armoise est une espèce invasive. De ce fait, elle n'est pas autorisée en tant que couvert sur les bandes tampons en bordure de cours d'eau (définies par l'article D615-46 du code rural et de la pêche maritime). Le travail du sol superficiel est autorisé sur ces bandes tampons et l'arrêté a été modifié en 2018 pour autoriser, sur avis du préfet, le labour en présence de plantes invasives listées en annexe du texte.

Méthodes adaptées aux petites populations

- Arrachage manuel

L'arrachage manuel constitue un moyen extrêmement efficace pour gérer ces espèces annuelles. Cette méthode est réservée aux petites surfaces et doit être réalisée avant le début de l'émission du pollen. Les personnes allergiques au pollen doivent s'abstenir de ce travail. Un minimum de protection est requis (port de gants, manches longues, ...) pour minimiser les contacts avec la plante.

- Fauchage répété

Alternative intéressante à l'utilisation des herbicides, les méthodes de fauche offrent la possibilité de travailler des surfaces importantes ou des linéaires. Ces techniques rapides et respectueuses de l'environnement sont applicables pour diminuer la production de pollen et de semences, mais leur efficacité est limitée par la capacité de repousse de l'ambrosie.

Toute prise de décision par les gestionnaires doit donc tenir compte de l'infestation, du stade de développement de la plante, du climat de la région et des moyens à disposition. Toutefois, gérer la production de pollen et de semences par la fauche n'est possible que par l'application minimale de 2 ou 3 coupes (1er passage à 10 cm, 2ème passage à 6 cm, dernier passage le plus ras possible), suivant les situations ce qui implique une augmentation des coûts d'entretien des zones concernées. Les modalités des interventions sont à définir en fonction de la très grande faculté qu'a l'ambrosie à maintenir une production de semences viables.

Méthodes adaptées aux grandes populations en parcelles agricoles

- Déchaumage

La technique du déchaumage, qui consiste à enfouir superficiellement les pailles de la culture précédente et les adventices qui s'y sont développées, est bien adaptée à l'interruption de la croissance des ambrosies dans les céréales à paille ou d'autres cultures récoltées en cours d'été. Pour éviter la production de pollen, il est recommandé d'intervenir avant la floraison. Si cela n'a pas été possible pour des raisons diverses (calendrier des travaux, accès aux parcelles, ...), il importe d'intervenir malgré tout le plus tôt possible en début de maturation des semences d'ambrosies pour interrompre le cycle de croissance de la plante et éviter l'alimentation du stock grainier de la parcelle.

- Gestion du couvert végétal après culture de printemps

Dans les cultures de printemps, les interventions sont surtout préventives, par des itinéraires techniques mécaniques et chimiques permettant de limiter la croissance des adventices avant l'installation ou dans les premiers stades de la culture.

Lorsque l'infestation n'est constatée qu'en cours de culture, l'intervention n'est que rarement possible. Du fait de la très longue durée de vie des semences dans le sol (plus de trente années selon certains auteurs), une action de broyage des zones avec les plus fortes densités peut être envisagée, la perte à court terme étant largement compensée par le gain sur le moyen et long terme. A la récolte, il importe d'éviter la propagation de semences par les engins de récolte, en nettoyant soigneusement la moissonneuse-batteuse après utilisation dans une parcelle infestée. De même, sur ces parcelles, il faudra s'assurer de stopper la poursuite de croissance de la plante après une récolte précoce en fin d'été ou début d'automne, et veiller particulièrement aux bordures de champs, parfois plus fortement infestées, pour limiter l'augmentation du stock de semences. Dans les régions où l'une au moins de ces deux espèces d'ambrosies est déjà répandue, la nécessité d'une lutte permanente dans la rotation pour gérer correctement ces adventices préoccupantes est bien connue. Les services agricoles et instituts techniques des filières sont à même de proposer des appuis techniques ciblés.

Pour plus d'informations :

<http://www.terresinovia.fr/tournesol/cultiver-du-tournesol/desherbage/ambroisie/>

<https://www.arvalis-infos.fr/intervenir-des-l-interculture-pour-gerer-l-ambroisie-a-feuilles-d-armoise-@/view-16214-arvarticle.html>

<http://www.infloweb.fr/ambroisie-a-feuilles-darmoise>

http://www.terresinovia.fr/ambroisie_trifide/

Les jachères : à surveiller avec attention !

Certaines jachères installées au printemps, comme la jachère fleurie qui a un faible pouvoir concurrentiel et une couverture du sol limitée, sont assez exposées à l'ambroisie. Elles sont déconseillées dans les parcelles connues pour contenir des stocks de semences d'ambroisie. Les dates tardives de broyage prévues dans le cahier des charges de gestion des jachères sont très favorables à la dynamique de l'ambroisie.

La lutte contre l'ambroisie doit se faire sur la durée, avec une intervention dans les parcelles chaque fois que cela est possible. Celle-ci sera d'autant plus efficace, qu'elle sera engagée précocement sur les territoires où la plante est peu présente. C'est grâce à cette prise en compte précoce que l'arrêt de l'expansion de la plante est envisageable. Pour réduire la présence de cette espèce de façon durable et intégrée, il faut prévenir la constitution d'un stock de semences qui sera particulièrement difficile à gérer.

Pour plus d'informations concernant les aspects de santé publique : www.ambroisie.info